



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Chichester

Séance ordinaire du conseil municipal de Chichester tenue le 8 juillet 2024 à 19h00,
tenue au bureau municipal.

À laquelle étaient présents, en personne, son honneur le maire Donald Gagnon, les
conseillers Chrissy Ann Payne, Corey Bissonnette, Dustin Denault et Jacques Fleury.

La directrice générale, Alicia Jones, est présente.

Les conseillers Louis Schryer et Neil Maloney sont absents.

1. **Ouverture de la réunion**

Le maire Gagnon souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

075-24/07

Proposé par Chrissy Ann Payne d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et amendé.

Adopté

3. **Conflit d'intérêts (le cas échéant)**

Aucun.

4. **Adoption du procès-verbal**

076-24/07

Proposé par Corey Bissonnette que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 juin
2024 soit adopté.

Adopté

5. **Visiteurs**

Aucun.

6. **Rapport MRC du maire**

Le maire présente le rapport de la MRC Pontiac.

7. **Rapports des comités**

Sécurité publique

Le conseiller Fleury, président du comité de sécurité publique, donne un rapport
verbal.

Voirie & Environnement

Le maire Gagnon, président du comité de la voirie et de l'environnement, donne un
rapport verbal.

077-24/07

Débroussaillage

Proposé par Jacques Fleury d'approuver le débroussaillage le long des chemins

municipaux, avec de l'équipement loué Anthony Dunn, tel que discuté.
Adopté

Urbanisme et développement

Le conseiller Maloney, président du comité d'urbanisme et de développement, étant absent; le maire donne un rapport verbal.

Le rapport de l'Inspecteur municipal est reçu et présenté.

078-24/07

Rapport sur la fosse septique - 2 ch. Nichabau

Un rapport formel sur l'inspection septique au 2 chemin Nichabau est reçu et lu.

Proposé par Corey Bissonnette d'accepter le rapport d'inspection septique pour le 2 chemin Nichabau et de fermer le dossier concernant les dommages possibles à la fosse septique; et d'autoriser la Directrice générale à aviser le propriétaire par écrit.

Adopté

Administration & Finances

Le conseiller Schryer, président du comité d'administration et des finances, étant absent; la Directrice générale donne un rapport verbal.

079-24/07

TECQ 2019-2023 – travaux projet – version #6

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Dustin Denault et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

080-24/07

Audit financier 2023

Les états financiers 2023 et le rapport de vérification sont reçus.
Proposé par Chrissy Ann Payne d'accepter les états financiers 2023 et le rapport de vérification et d'autoriser la Directrice générale à envoyer et publier tel que requis.
Adopté

Loisirs, Récréation, Tourisme & Marketing

La conseillère Payne, présidente du comité Loisirs, récréation, tourisme et marketing, donne un rapport.

8. Questions du public

Aucune.

9. Présentation des comptes

081-24/07

Proposé par Corey Bissonnette que les factures soient payées selon la liste distribuée.
Adopté

10. Correspondance

- *Invitation aux célébrations de l'anniversaire de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract*

- *Carte de remerciement de Zachary Labre, récipiendaire de la bourse municipale par l'entremise du Fonds de bourses d'études du Pontiac*

- *Invitation au tournoi de golf de la Résidence Meilleur*

082-24/07

Proposé par Chrissy Ann Payne d'approuver les dépenses pour la participation des membres du conseil au tournoi de golf et/ou au souper-bénéfice de la Résidence Meilleur.

Adopté

11. Varia

Aucun.

12. Séance à huis clos

Pas nécessaire.

13. Date de la prochaine réunion

083-24/07

Proposé par Jacques Fleury que la prochaine réunion régulière du conseil ait lieu le lundi 26 aout 2024.

Adopté



No de résolution
ou annotation

084-24/07

14. Clôture de la réunion

Proposé par Jacques Fleury que la séance soit levée à 19h15.

Adopté

Directrice générale / Greffière-trésorière

Maire

Je, Donald Gagnon, maire, certifie que la signature de ce procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.

La version française est la version officielle - The French version is the official version